

	Formulaire	Code document : FO-ML-07
	POLITIQUE CONDUITE DES VEHICULES	Date création : 30-05-2019 N° révision : 02 Page : 1 / 1

Pointe – Noire, le 20 Janvier 2025

GREEN SERVICE SARL met toujours l'accent sur la sécurité sous tous ses aspects, en s'efforçant d'améliorer la protection de ses employés et des tiers, dans le but principal de réduire les incidents liés aux moyens de transport terrestre. Tous les membres du personnel de GREEN SERVICE SARL, y compris les sous-traitants et les collaborateurs, sont obligés de se conformer à cette politique lorsqu'ils conduisent ou utilisent des véhicules appartenant à l'entreprise ou loués, à tout moment, de même que lorsqu'ils conduisent ou utilisent des véhicules personnels, que ce soit sur le site de travail ou lors des trajets habituels entre leur domicile et l'entreprise.

L'engagement de GREEN SERVICE SARL à réduire le danger des accidents routiers requiert que toutes les opérations respectent les points suivants :

- Respecter toutes les lois concernant la sécurité des véhicules et des conducteurs
- Mener des enquêtes sur les incidents et mettre en œuvre des mesures préventives
- Planifiez des itinéraires et des trajets, y compris des arrêts pour éviter la fatigue excessive
- Interdiction sur la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants
- Tout dommage au véhicule doit être rapporté au plus tôt au supérieur hiérarchique
- Toute anomalie constatée doit être immédiatement signalée auprès du Service HSE
- Mettre en œuvre des procédures de maintenance des véhicules
- Obtenir une formation de conduite écologique et de conduite défensive

Tous les employés et travailleurs seront traités de façon uniforme et juste, et les règles relatives à la conduite des véhicules seront rigoureusement mises en œuvre.

GREEN SERVICES SARL
LA DIRECTION GÉNÉRALE
B.P: 736 - POINTE-NOIRE
RÉPUBLIQUE DU CONGO


Henriette N'DIAYE
Directrice Générale